

## **Questions et réponses à l'intention des fournisseurs : Administration de vaccins contre la grippe en présence de la COVID-19**

- 1) Quels facteurs dois-je prendre en compte si je songe à offrir une clinique de vaccination cette année?**
  - Déterminez si le lieu est convenable du point de vue physique, y compris si la ventilation est suffisante.
  - Au moment de déterminer le nombre de clients pouvant prendre rendez-vous pendant une période donnée, pensez à l'espace qu'offrent les lieux pour permettre le respect des exigences de distanciation physique et des interdictions sur la taille des rassemblements à l'intérieur. Consultez le [Plan de rétablissement du N.-B.](#)
  - Prévoyez des entrées et des sorties distinctes pour permettre une distanciation adéquate.
  - Prévoyez du personnel et des bénévoles supplémentaires au besoin pour :
    - surveiller la circulation des personnes et les salles d'attente;
    - effectuer des contrôles;
    - offrir un soutien concernant les processus d'inscription et de consentement;
    - nettoyer.
  
- 2) Quelles exigences s'appliquent aux patients qui se présentent à une clinique?**
  - Les clients ou les patients doivent :
    - recevoir la directive de porter un masque en tissu et des vêtements amples qui permettent un accès facile au deltoïde;
    - tenir leur enfant sur leurs genoux pendant sa vaccination;
    - exposer toute la partie supérieure du bras (ou toute la partie extérieure de la cuisse chez les nourrissons) pour permettre au fournisseur de trouver le bon site d'injection.
  
- 3) Puis-je organiser des cliniques à l'extérieur? Puis-je administrer un vaccin à une personne assise dans sa voiture pendant une « clinique au volant »?**
  - Oui, nous encourageons les solutions créatives.
  - Pensez à administrer le vaccin à l'extérieur (sous réserve des conditions météorologiques et de la disponibilité de personnel pour surveiller les clients/patients).
  - Les cliniques pourraient avoir lieu dans une tente ou pendant que les clients/patients attendent dans leur voiture.
  - Les clients/patients doivent être assis dans leur voiture pour permettre au vaccinateur d'accéder à eux par une fenêtre ou une porte. Le vaccinateur ne doit pas monter à bord du véhicule.

Nota : Il y a un risque de blessure à l'épaule de la personne recevant le vaccin si le vaccinateur ne voit pas assez bien son bras dans la voiture et ne repère pas correctement le site d'injection.

**4) Que dois-je faire si je dispose d'un espace restreint dans ma clinique ou ma pharmacie pour offrir une clinique de vaccination contre la grippe et permettre aux patients de demeurer sur place pendant 15 minutes après leur vaccin?**

- La période d'observation de 15 minutes après la vaccination doit être maintenue dans les établissements qui peuvent respecter les mesures appropriées de santé publique et de prévention et de contrôle des infections pour les personnes n'ayant pas d'antécédents connus de réactions allergiques graves (y compris l'anaphylaxie) à l'un des composants du vaccin antigrippal dont l'administration est envisagée ou d'antécédents d'autres réactions immédiates après la vaccination (p. ex., syncope avec ou sans crise).
- Une période d'observation plus courte après la vaccination, entre cinq et quinze minutes après la vaccination contre la grippe, peut être envisagée, mais uniquement lorsqu'une distance physique appropriée dans les zones d'attente post-vaccinales ne peut être maintenue en raison du nombre de personnes vaccinées, et uniquement lorsque les conditions spécifiques suivantes sont remplies :
  - Antécédents de réception du vaccin antigrippal et absence d'antécédents connus de réactions allergiques graves (y compris l'anaphylaxie) à l'un des composants du vaccin antigrippal dont l'administration est envisagée.
  - Aucun antécédent d'autres réactions post-vaccinales immédiates (p. ex., syncope avec ou sans crise) après la réception d'un vaccin.
  - La personne vaccinée est accompagnée d'un parent/tuteur (dans le cas d'un enfant) ou d'un adulte responsable qui fera office de chaperon pour surveiller la personne vaccinée pendant au moins 15 minutes après la vaccination. Dans le cas de deux adultes responsables, les deux peuvent être vaccinés aux fins de ce critère, si tous deux acceptent de surveiller l'autre après la vaccination.
  - La personne vaccinée ne doit pas conduire de véhicule motorisé ou de moyen de transport à roues automoteur ou motorisé (p. ex., une bicyclette, une planche à roulettes, des patins à roulettes, un scooter), ni faire fonctionner de machines pendant au moins 15 minutes après la vaccination.
  - Le bénéficiaire du vaccin et le parent/tuteur ou l'accompagnateur adulte responsable savent quand et comment demander des conseils post-vaccination et reçoivent des consignes sur les mesures à prendre si une assistance et des services médicaux sont nécessaires.
- La personne vaccinée et le parent/tuteur/adulte responsable s'engagent à rester dans la zone d'attente post-vaccinale pendant la période d'observation après la vaccination et à

informer le personnel si la personne se sent ou semble mal avant de partir. Ils doivent être informés qu'une personne présentant tout symptôme suggérant une MCI évolutive à la fin de la période raccourcie de post-observation nécessite une période d'observation plus longue à la clinique.

- Il pourrait être préférable d'offrir le vaccin lorsqu'il est possible de l'administrer pendant une visite médicale prévue pour une autre raison.
- Pensez à utiliser un système de rendez-vous pour réduire le nombre de personnes dans la clinique.
- Si possible, désignez des heures précises pour les vaccins afin de veiller à ce que seules des personnes en santé soient sur les lieux, par exemple au début ou à la fin de la journée.
- Les clients/patients peuvent attendre à l'extérieur de la clinique s'ils sont suivis par un prestataire de soins de santé. Les vaccinateurs doivent établir leur plan opérationnel qui doit inclure la surveillance et la gestion de l'anaphylaxie.

**5) Puis-je offrir le vaccin contre la grippe dans un endroit plus grand comme un hôtel ou un centre communautaire?**

- Oui. Nous encourageons une planification créative cette année. Un fournisseur ou un groupe de fournisseurs peut tenir des cliniques de vaccination contre la grippe dans des endroits désignés à l'extérieur des endroits habituels.
- Les plus grands endroits peuvent offrir un espace permettant d'accueillir un plus grand nombre de clients à la fois. Éléments à prendre en considération :
  - Accessibilité;
  - Demandez aux gens d'arriver à l'heure de leur rendez-vous;
  - Demandez aux gens d'attendre dans leur voiture, puis indiquez-leur par téléphone ou par messagerie texte lorsque vous êtes prêt à les accueillir;
  - Installez des affiches, des barrières et du marquage au sol à l'intention des personnes qui attendent;
  - Assurez une distance de deux mètres entre les chaises dans les salles d'attente;
  - Il faut prévoir plus d'espace pour les personnes qui utilisent un fauteuil roulant, une marchette ou une poussette ainsi que pour les familles et les personnes qui accompagnent d'autres;
  - Surveillez les entrées et les sorties, les salles d'attente et les files d'attente pour assurer la distanciation physique;
  - Ayez du personnel à l'entrée qui accueillent les gens et leur offrent des directives, veillent au port du masque et à la désinfection des mains et posent des questions sur la présence de symptômes;
  - Ayez un nombre suffisant d'employés de soutien pour assurer la circulation des gens, le respect de la distanciation physique et la surveillance post-vaccination.

6) **Comment procéder au nettoyage et à la désinfection nécessaire entre chaque patient ou client?**

- Placer plusieurs stations de [désinfectant pour les mains](#) dans les lieux, notamment à l'entrée, aux postes de vaccination et à la sortie;
- Veiller à ce que les zones pour le personnel administratif et clinique et pour les patients ainsi que les salles de toilettes soient nettoyées et désinfectées fréquemment;
- Des lignes directrices pour le nettoyage et la désinfection des [services de soins ambulatoires](#) et des [espaces publics](#) (en anglais) sont disponibles en ligne;
- Nettoyer et désinfecter les postes de vaccination entre les clients (par exemple avec des lingettes);
- Il faudra peut-être augmenter les heures de travail des employés ou embaucher plus de personnel;
- Affecter du personnel au nettoyage.

7) **Quel type d'EPI est nécessaire pour la vaccination?**

- Les vaccinateurs et les membres du personnel qui participent à l'immunisation (p. ex. : surveillants de la salle de réveil et fournisseurs de premiers soins) doivent porter **un masque médical**.
- Un même masque peut être utilisé pendant tout un quart de travail :
  - Il est acceptable de porter le même masque de façon prolongée, mais il doit être remplacé après une pause.
  - Les masques souillés, mouillés ou endommagés doivent être remplacés.
- Les membres du personnel qui doivent prodiguer des premiers soins ou intervenir en cas d'urgence médicale doivent immédiatement disposer d'EPI (masque médical, protection oculaire, blouse et gants).
- **Les vaccinateurs n'ont pas besoin de porter des gants.** S'ils en portent, ils doivent changer de gants entre chaque client et pratiquer l'hygiène des mains après les avoir enlevés.
- **Les recommandations du Nouveau-Brunswick pourront changer au fil du temps selon l'évolution de l'épidémiologie de la COVID-19.** Nos recommandations sont basées sur les [lignes directrices pour la prévention et le contrôle de la COVID-19 pour les services de soins ambulatoires](#) de l'ASPC et s'appliquent aux régions où la transmission dans la communauté de la COVID-19 est possible ou connue.
- Pour de plus renseignements sur la pratique en milieu communautaire en temps de COVID-19, consulter :  
[Guide à l'intention des fournisseurs de soins primaires en milieu communautaire](#)  
[Guide à l'intention des pharmacies communautaires](#)

8) **Comment les fournisseurs de soins de santé peuvent-ils se procurer de l'EPI?**

- Il est possible de se procurer de l'EPI de différentes façons auprès de différents fournisseurs dans différents lieux de travail.

Fournisseur ou milieu de soins de santé	Source
Fournisseurs de soins de santé des RRS, différents milieux	RRS (Réseaux de santé Horizon ou Vitalité)
Médecins rémunérés à l'acte	Société médicale du Nouveau-Brunswick (site Web pour une commande en ligne sécuritaire) : <a href="https://nbms.nb.ca/formulaire-commande-epi/">https://nbms.nb.ca/formulaire-commande-epi/</a>
Pharmaciens communautaires	Comme l'a communiqué l'Association des pharmaciens du Nouveau-Brunswick
Foyers de soins et établissements résidentiels pour adultes	Ministère du Développement social
Programme extramural	EM/ANB
Centres de santé des Premières Nations	Ministère de la Santé

#### 9) Que faire si quelqu'un est malade?

- Les membres du personnel et les bénévoles doivent rester à la maison s'ils sont malades ou s'ils ont été exposés au virus.
- Des questions de contrôle doivent être posées au téléphone aux patients **avant** leur rendez-vous et on doit leur dire de ne pas se présenter à la clinique s'ils sont malades.
- Contrôler les clients et les patients pour déceler les symptômes de la COVID-19 et pour savoir s'ils ont été exposés au virus en plaçant des affiches les informant de ne pas entrer dans la clinique s'ils sont malades ou s'ils ont été exposés au virus.
- Contrôler activement les clients et les patients à la réception et les prier de ne pas entrer s'ils sont malades ou ont été exposés au virus.
- Si un client ou un patient est malade et qu'il est entré sur les lieux, il doit maintenir une distance d'au moins deux mètres avec les autres patients et le personnel (utiliser une pièce séparée si possible) et recevoir un masque chirurgical ou en tissu si possible.
- Les clients doivent être aiguillés vers un centre d'évaluation communautaire de la COVID-19 en appelant Télé-Soins 811. Il faut également conseiller à ces personnes de s'isoler à la maison.

#### 10) Quel contrôle doit être effectué auprès des clients, des patients et des membres du personnel avant chaque séance de vaccination contre la grippe?

- Voir les affiches sur le site du GNB : <https://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/corporate/promo/covid-19/ressources.html>
- **Exemple de contrôle**  
Le patient présente-t-il les symptômes suivants :
  - l'apparition d'une toux ou l'exacerbation d'une toux chronique
  - une fièvre ou des signes de fièvre
  - un mal de gorge
  - un écoulement nasal

- un mal de tête
- une fatigue nouvellement apparue
- de nouvelles douleurs musculaires
- de la diarrhée
- la perte du goût ou de l'odorat
- chez un enfant, doigts ou orteils mauves
- Voyage à l'extérieur de la bulle atlantique au cours des 14 derniers jours  
**OU**
- Contact étroit avec un cas confirmé ou probable de la COVID-19  
**OU**
- Contact étroit avec une personne ayant voyagé à l'extérieur de la bulle atlantique au cours des 14 derniers jours

**11) Est-ce que les clients et les patients doivent porter un masque en tissu?**

- Placer une affiche à la porte pour prier les visiteurs de ne pas entrer s'ils sont malades, de porter [un masque en tissu ou un couvre-visage](#), de se désinfecter les mains en entrant, de pratiquer une bonne hygiène respiratoire et de respecter la distanciation physique.
- Des masques doivent être fournis gratuitement aux personnes qui se présentent sans masque. Des organismes communautaires ont remis des masques à certaines personnes.

**12) Est-ce qu'il y aura suffisamment de vaccins contre la grippe au Nouveau-Brunswick?**

- Cette année, le vaccin contre la grippe saisonnière est offert gratuitement à tous les résidents du Nouveau-Brunswick.
- Le Nouveau-Brunswick devrait recevoir son allocation de vaccins d'ici le mois d'octobre et commencer la distribution par la suite.
- Il s'agit de la plus grande quantité jamais commandée par le Nouveau-Brunswick. Notre objectif est que chaque personne qui désire recevoir le vaccin puisse le recevoir.
- Lorsque nous aurons reçu le vaccin, il sera distribué aux vaccinateurs conformément au plan de distribution approuvé.

De plus amples renseignements sont disponibles dans le document de référence [Lignes directrices sur l'administration de vaccins contre la grippe en présence de COVID-19](#).

Voir les affiches sur le site du GNB : <https://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/corporate/promo/covid-19/ressources.html>